

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 50.
France et Alsace... 6 fr. 10.
Union postale... 7 fr. 12.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFEBURE, Directeur et Rédacteur en chef.

33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur les Communications ou Correspondances concernant LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 0 fr. 50
A la 1^{re} page... 2 fr. 50
Réclames... 1 fr. 50
Chronique... 2 fr. 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal, 33, rue Thomassin ; — A Paris, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise.

Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

LES VIANDES SAISIES

La mairie de Lyon nous prie de vouloir bien insérer la note suivante, datée du 14 février. Nous n'avons rien à lui refuser.

« Le service d'inspection des viandes de boucherie a opéré les saisies indiquées ci-après pendant le mois de janvier 1882 :

- 2 bœufs ;
- 4 vaches ;
- 9 chevaux ;
- 7 porcs ;
- 2 veaux ;
- 105 abats d'espèces diverses, foies, poumons, etc.

140 kilogr. viandes fraîches ;
8 kilogr. salaisons.

L'inspection des viandes foraines a porté sur 146,102 kilogr., ainsi divisés :

111,909 kil. viandes fraîches ;
34,193 kil. viandes salées.

Nous nous permettons de poser une simple question : « Est-on bien sûr que toutes les saisies aient été faites dans des conditions complètement irréprochables ? »

Il nous est revenu certains faits sur lesquels notre enquête se continue. Si pour quelques chimères, certains propriétaires tremblent et se taisent, un journal tel que le nôtre n'a pas les mêmes motifs pour ne point poursuivre hautement son œuvre de Vérité et de Justice. Nous n'accusons personne, mais nous n'hésiterions pas à le faire, s'il le fallait.

Nous voulons qu'on veille à sauvegarder la santé générale, en proscrivant toutes les substances nuisibles et les viandes non estampillées ; mais nous voulons aussi le respect de la propriété. Si on m'exproprie pour cause d'utilité publique, on me doit une indemnité. Ce principe est-il moins vrai s'il s'agit d'un de mes animaux au lieu d'une de mes terres ? Il y a là des questions complexes — où la divergence d'opinion se produira nécessairement. Or, en cas de discussion, entre le propriétaire d'une marchandise et un contrôleur ou un inspecteur, qui sera le juge suprême, si ce n'est l'inspecteur en chef ? Quelle que soit notre confiance en ce dernier — et nous la lui accordons tout entière — est-ce que l'administration seule n'est pas en définitive juge et partie ? C'est là un inconvénient que l'administration doit chercher à faire disparaître.

En cas de dissentiment entre l'administration des subsistances et le propriétaire, nous demandons que l'Ecole vétérinaire soit choisie de droit comme tiers arbitre et que ses décisions aient force de loi pour les deux parties.

Qui oserait s'y refuser ?

L'Abattoir de Perrache

On se souvient de nos incessantes et légitimes attaques contre la compagnie concessionnaire des abattoirs et marchés de Lyon. La très haute et très puissante Compagnie a fait la sourde oreille ; mais voici le *Réveil lyonnais* qui vient à notre rescousse, par la voix d'un conseiller municipal, et cette parole aura peut-être plus de retentissement que la nôtre. C'est d'abord le moment de frapper un dernier coup. Beaucoup de marchés pour peaux de moutons prennent fin au carnaval et le reste aux pâques. Est-ce que les bouchers peuvent continuer à se servir de greniers démolis et de séchoirs hantés par les rats ! Les peaux sont là comme en plein air, exposées à tous les ravages des rongeurs et à toutes les distractions des voisins. On paye cependant, on paye assez cher pour être chez soi et avoir un peu de sûreté. Si la Compagnie ne veut rien faire, qu'elle nous indemnise des dommages causés et qu'elle s'en aille — avec les bénédictions de ses riches actionnaires et avec les nôtres !

Nous sommes donc heureux d'emprunter à notre grand confrère l'article qu'il consacre à l'abattoir de Perrache et nous le remercions de son concours.

Il est grand temps, croyons-nous, que notre administration municipale veuille bien s'occuper des abattoirs de Lyon.

Nous possédons de nombreux renseignements qui, d'après les immenses travaux, sont peu favorables à la Compagnie fermière, concessionnaire de nos abattoirs.

Malgré les conditions imposées à cette Compagnie par le cahier des charges, nous pouvons assurer qu'aucune des clauses qui lui étaient imposées n'ont été respectées par elle.

Les inobservances de ces conditions portent principalement sur l'entretien des bâtiments et du matériel.

La Compagnie devait l'entretien et la Ville n'était tenue qu'aux travaux de grosses réparations.

Or, aujourd'hui l'abattoir de Perrache tombe en ruine, on peut dire que malgré de gros bénéfices réalisés par la Compagnie concessionnaire, elle n'a jamais songé à aucune réparation d'entretien, de sorte qu'actuellement, l'abattoir est ruiné de fond en comble. Les réparations à faire, qui du fait de la Compagnie sont devenues des travaux de grosses réparations, se trouveraient à la charge de la ville.

L'abattoir de Perrache exige des réparations urgentes, si l'on veut éviter un effondrement général et peut-être des accidents ; car nous savons que les planchers des greniers sont complètement minés et rongés par les rats, et il pourrait arriver qu'ils tombent en suite d'une surcharge qu'ils ne peuvent plus supporter, des hommes travaillant dans des locaux situés sous ces greniers, risquent donc d'être écrasés.

La toiture est complètement à jour, et dans les greniers il pleut comme à la rue.

Les bergeries, écuries, etc., etc., sont démolies et abandonnées, la Compagnie plutôt que de les réparer à mesure d'avaries, a préféré louer aux bouchers les espaces compris entre les bâtiments, et y a laissé installer des baraques en planches qui servent d'écuries, et ce sans aucune autorisation, sans même en prévenir les Compagnies qui assurent l'abattoir. On comprend facilement que, aucun avenant d'assurance n'ayant été fait pour ces constructions, si le feu avait pris ou prenait dans une de ces baraques, et que de là il se fut communiqué aux bâtiments principaux, les Compagnies n'étaient tenues à aucune indemnité envers la ville.

Il ne reste que peu ou même pas de vitres aux fenêtres.

Le sol de la cour n'a jamais été entretenu, aussi le pavé est défoncé de telle façon qu'il présente un danger permanent pour la traction à l'intérieur de l'abattoir.

Le pavage est à refaire complètement, encore une grosse réparation à la charge de la ville.

Pour maintenir cet abattoir dans un état à peu près passable et qui permette son exploitation jusqu'à la fin de la concession, il y a une grosse somme, nous dirions même une très grosse somme à dépenser immédiatement.

Un premier devis estimatif de ces réparations avait été dressé, mais le chiffre tellement élevé résultant de cet avant projet a obligé d'en étudier un nouveau, de façon à réduire la dépense autant que possible.

Cependant il fallait faire le strict nécessaire, eh bien ! le nouveau devis exige encore une dépense minimum de 120,000 fr.

Malgré ces dépenses, l'abattoir pourra-t-il arriver au terme de son exploitation : il est à craindre que non.

Voilà donc ce que vaut à la ville la Compagnie concessionnaire qui n'a pas rempli ses engagements et ne veut pas les remplir. Elle est l'auteur de la ruine d'un bâtiment communal qu'elle devait entretenir pendant le temps de son exploitation, lequel bâtiment devait être remis à la ville au moins en bon état.

Cette compagnie, jusqu'à ce jour, a réalisé de gros bénéfices, puisqu'elle donne à ses actionnaires des dividendes qui, dit-on, ont atteint jusqu'à 12 et 13 pour cent.

Il est certain qu'une part de ces bénéfices provient de sommes qui auraient dû être employées à l'entretien de l'abattoir.

Nous posons cette question : à qui incombe la responsabilité du mauvais entretien de ces bâtiments, et qui paiera aujourd'hui le coût des réparations urgentes, soit : 120,000 fr.

Nous comptons bien que notre administration et le conseil municipal examineront de très près cette situation et qu'il y aura des juges qui sauront dire à qui incombe la carte à payer.

J. J.

FOURRAGES ET BÉTAIL (1)

La diminution d'un produit importé peu s'il y a d'autre part augmentation équivalente d'une denrée analogue. Le mouton est surtout élevé en Angleterre comme machine à faire de la viande ; la laine est l'accessoire, puisque l'Australie avec ses immenses troupeaux est en état de pourvoir largement à tous les besoins de ces manufactures. Or, si l'en est ainsi, le cultivateur n'a plus qu'un but : chercher la machine animale qui, pour une même quantité de fourrage, lui fournira au meilleur marché le plus de viande. Actuellement le gros bétail est cette machine ; il est donc logique que l'éleveur anglais donne du développement à la production de l'espèce bovine et diminue celle du mouton. Tous comptes faits, malgré la réduction des troupeaux, le progrès n'en reste pas moins considérable.

(1) C'est avec plaisir que nous donnons la suite du remarquable travail de M. Ganeval sur les Fourrages et Bétail. Nos lecteurs ont hautement apprécié la valeur de cette étude, une spéciale dont les premières parties ont successivement paru dans la Tribune du 28 janvier et dans les numéros des 11 et 18 février.

déjà dans le Royaume-Uni. Un million de moutons anglais équivalent à 120,000 têtes de gros bétail ; en faisant la compensation, l'augmentation réelle de l'effectif des animaux de rente resterait encore équivalente à 1,485,000 bêtes bovines.

La production des fourrages et celle de la viande croissent donc beaucoup plus vite que la population humaine. Si le prix de la viande n'a pas baissé, c'est que la production n'a pas augmenté en proportion. Si le prix de la viande n'a pas baissé, c'est que la production n'a pas augmenté en proportion.

Pour les porcs, les progrès n'ont pas été bien sensibles. Les effectifs de 1860 à 1878, oscillent toujours entre 3 millions et demi et 4 millions de têtes, chez les Anglais. L'élevage en accroît pourtant le nombre quand l'année est bonne, et qu'il y a abondance de menus grains et surtout de paille de terre ; il y a diminution, au contraire, quand ces denrées viennent à manquer. En moyenne, on peut estimer que le Royaume-Uni a eu, pendant les dix dernières années, quatre millions de ces animaux, soit 210 par 1,000 hectares exploités. C'est encore relativement beaucoup plus qu'en France où l'effectif de 5,300,000, correspond à 163 bêtes par 1,000 hectares en culture.

Le progrès réel qui s'est produit en Angleterre dans l'espèce porcine réside particulièrement dans le perfectionnement du porc comme machine à faire du lard et de la viande. Les éleveurs sont arrivés à produire des animaux qui grandissent et engraisent avec une rapidité remarquable. S'assimilant énergiquement les parties alibiles de la ration, n'y laissant que très peu de substances inutilisées, comme les bonnes machines de l'industrie, ne faisant que très peu de déchets, ces bêtes améliorées donnent, pour la même quantité de nourriture, 10 à 15 0/0 de produits de plus que les races du continent. Les Anglais ont commencé par améliorer les petites races qui forment le premier et le plus facile des échelons à gravir dans la poursuite du perfectionnement des animaux domestiques ; puis ils ont cherché à effectuer le même progrès dans les races de grande taille. Cette transformation a déjà beaucoup avancé, de sorte qu'aujourd'hui le même effectif ne représente certainement plus le même poids vif, ni la même production de lard et de viande qu'autrefois.

D'après les chiffres recueillis par la commission spéciale de la Chambre des communes, le produit annuel total en viande de l'agriculture du Royaume-Uni serait de 1,875 millions de francs, soit environ 100 fr. par hectare en exploitation (terres, prés et pâtures). Notre dernière statistique ne porte pas à plus de 1,350 millions de francs, la valeur de la viande produite annuellement en France ; c'est 41 fr. par hectare cultivé. Pour la laine, la supériorité des Îles Britanniques est encore plus grande : la production y est de 10 fr. par hectare en exploitation ; chez nous, on n'obtient que 3 fr. 75 par égale superficie. Nous produisons plus de volailles et d'œufs, mais nous tirons de nos vaches moins de lait.

L'infériorité de l'agriculture britannique quant à l'effectif en chevaux disparaît de même quand on considère la valeur respective des élèves de chaque pays. La production animale (viande, laine, lait, chevaux, volailles et menus produits) de l'agriculture britannique dépasse ainsi de 4 à 500 millions celle de l'agriculture française, et cependant le Royaume-Uni est encore loin d'avoir atteint dans son ensemble le niveau auquel peut monter son agriculture, puisque la production de la viande dans une ferme bien conduite peut s'élever à 310 fr. par hectare, c'est-à-dire au triple du rendement moyen actuel.

Si de la production de la viande, on passe à celle du fumier, on trouve des chiffres qui expliquent la supériorité des rendements de l'agriculture de nos voisins.

Le Royaume-Uni obtient, annuellement, de ses bestiaux, un peu plus de fumier que la France des siens. Dans le premier pays, la production est de 118 millions de tonnes, dans le second de 115. Cette presque égalité n'existe plus, quant à la valeur de l'engrais. Le fermier anglais, nourrissant son bétail plus abondamment et plus richement, obtient un fumier de qualité supérieure. Les éleveurs et engraisseurs de la Grande-Bretagne achètent, chaque année à l'étranger, des masses considérables de maïs et de tourteaux, pour engraisser leurs animaux. Ils consomment également les sons et is-us, provenant de 28 à 30 millions d'hectolitres de blé, importés chaque année, et les résidus de brasserie, des orbes tirées du dehors.

L'inégalité des deux pays se manifeste surtout quant à la destination du fumier. Les 125 millions de tonnes d'engrais de ferme, produits par l'agriculture française, servent à la fumure de 33 millions de terres arables, tandis que les 118 millions de tonnes obtenues en Angleterre, sont destinées à 9,500,000 hectares seulement. Dans le premier cas, la production annuelle correspond à 3,500 kil. de fumier par hectare et dans le deuxième à 12,400 kilog. Tandis que l'agriculteur anglais trouve dans sa cour de ferme de quoi fumer ses terres, dans l'assolement alterne, tous les deux ans, à raison de 25,000 kilog. de fumier par hectare, le cultivateur français, avec l'assolement triennal, ne peut donner à ses champs, qu'une fois tous les trois ans, une fumure moyenne de 10,500 kilog., ou de 20 à 25 mèt. cubes.

Il ne faut pas oublier que l'agriculteur anglais dépense en outre pour 75 fr., en moyenne, d'engrais complémentaires ou commerciaux, par hectare et par an ; ce qui porte à 20,000 kilog. de fumier la dose disponible chaque année par hectare, pour maintenir et même élever la fertilité des terres, comme le prouve la hausse des rendements.

La est l'un des grands secrets de la prospérité de l'agriculture britannique.

A. GANEVAL,

Directeur du Monde industriel et commercial

TRIBUNE DES RÉCLAMATIONS

Le marché de Vaise — Les arrêtés en vigueur interdisent toute transaction au marché aux bestiaux après une heure, et ils exigent que le marché soit complètement déarrassé avant 4 heures. Donc, c'est entre une heure et 4 heures que doit se faire la sortie du bétail ; car les règlements ajoutent que toute marchandise qui restera après 4 heures sera mise en fourrière aux frais du propriétaire. Nous acceptons même que ce mouvement de sortie doive commencer tout de suite ; mais peut-il être immédiat et simultané ? C'est impossible. Voici quelques lots de marchandises vendues pour la consommation. On expédie d'abord à l'abattoir de Vaise, qui est tout proche, les bêtes qui y sont destinées, ce qui dure relativement fort peu de temps, et on attend le retour des voitures ou conducteurs pour faire conduire le reste à l'abattoir de Perrache. Faudrait-il que les marchands de veaux, par exemple, eussent en double chevaux, voitures et personnel ? Faire sortir le gros ou le menu bétail à la fois, celui qui va aux abattoirs et celui qui rentre chez les marchands, c'est produire un embarras sans fin, c'est mêler les troupeaux. Est-ce cette confusion que l'on cherche ? Les propriétaires ont intérêt à débarrasser le marché au plus tôt, et ils y apportent une active bonne volonté, dont pourraient témoigner au besoin, ce nous semble, M. le Commandant et M. le Capitaine des gardes urbains ; car ils ont bien voulu se rendre au marché pour se rendre compte par eux-mêmes de la manière dont se faisait cette évacuation. Il y a là de graves difficultés pratiques, où une administration prudente doit agir avec beaucoup de bienveillance. C'est pourquoi les règlements ont dû laisser un laps de trois heures pour faciliter l'exécution des transactions et la bonne expédition de la marchandise : c'est un maximum de temps dont on peut rarement avoir besoin, mais qui existe afin de sauvegarder tous les intérêts et qui doit être maintenu.

Quelques becs de gaz, s. v. p. — Il se débarque à la Croix-Rousse beaucoup de marchandise destinée au marché de Vaise, et ce débarquement a lieu généralement à 10 heures du soir, à minuit et même plus tard. Il n'y a qu'une seule route à suivre pour aller de la gare au marché, c'est la tortueuse et dangereuse montée des S. fort mal entretenue et encore plus mal éclairée. Les becs de gaz, qui se regardent dans le lointain et surplombent les uns au-dessus des autres laissent à peine apercevoir les pentes et les détours de la montée, si bien que conducteurs et bêtes se perdent dans les sinuosités pleines d'obscurité et de défonçements, et que les accidents ne sont pas rares. Il s'agit pourtant là d'une question d'approvisionnement et d'alimentation, à laquelle notre municipalité s'attache, avec raison, une grande importance. Si le point est excentrique, il n'en est que plus digne d'attention, et nous sommes sûrs que le maire de la ville, M. le docteur Gailleton, saura faire apporter un prompt remède à cet état de choses. Un peu d'entretien et beaucoup de lumière !

Encore les Rouleurs ! — Décidément, y a-t-il des règlements et la police est-elle chargée de les faire observer ? L'article

11 de l'arrêté de 1864, qui autorise les rouleurs à circuler dans les rues, leur trace, en même temps, à quelles conditions : il leur interdit, entre autres choses, de stationner et même de s'arrêter plus que le temps strictement nécessaire pour servir les acheteurs ; il leur interdit encore de s'approcher des marchés, des rues qui y mènent et même des boutiques vendant les mêmes articles qu'eux. Comment se fait-il que tous les matins, de 8 heures à 11 heures, les rues de Saint-Joseph, des Remparts d'Ainay et de la Charité soient plinées de ces revendeurs ambulants, qui vont criant leurs denrées à tue-tête et entrant jusqu' dans les maisons pour les offrir, sans que la police intervienne jamais, afin de les rappeler à l'observance des arrêtés et de dresser au besoin des procès-verbaux de contravention ? Encore une fois, si les règlements sont mauvais, qu'on les change ; mais, au moins, tant qu'ils existent, qu'on les fasse exécuter !

Garçons bouchers. — On nous prie de faire remarquer qu'il n'y a qu'une seule chambre syndicale de garçons bouchers et que, si certains d'entre eux se sont séparés de la corporation, ce n'est que sur une question accessoire, à propos du local où devait se tenir le bal annuel. Se peut-il qu'une question aussi secondaire rompe le faisceau de forces qui ont besoin de rester unies ? Il nous semble qu'un accord est facile, avec un peu de bonne volonté réciproque et un peu de mutuelles concessions. La Chambre syndicale doit aider au retour des dissidents, mais ces derniers feront bien de méditer leurs véritables intérêts. Sans harmonie, que devient la fraternité ? Allons, allons ! renouons à ces petites querelles de ménage, bien loin de les envenimer par certains procédés, que le public jugerait peut-être sévèrement chez quel ques-uns, et donnons-nous la main, afin que la Chambre syndicale puisse continuer à rendre, à tous, des services de toute nature !

Un nettoyage à faire. — On lit dans le *Courrier de Lyon* une réclamation que nous avons déjà formulée à plusieurs reprises et sur laquelle il est temps que la police ouvre l'œil, pour y mettre un terme.

Le boulevard de la Croix-Rousse devient aussi mal famé — laissons le mot, il rend bien l'idée — que les rues environnant les Célestins. Des femmes de la plus mauvaise vie et d'allures indignes rendent, paraît-il, les trottoirs inhabitables pour les paisibles et honnêtes commerçants dont les devantures s'ouvrent sur cette belle avenue. En dépit du proverbe judiciaire — vieux brocard toujours vrai — « dans un crime cherchez la femme » là-haut, au milieu de chaque bousculade, dans les rixes et les tapages nocturnes, il faut chercher l'homme. On le trouve à quelque pas derrière les promeneuses infatigables du boulevard. Là, sans cesse prêt à intervenir, à jouer le rôle du jaloux ou du père indigné, l'homme soutenu, soutient alors la vertu opprimée, et le « monsieur » qui craint le bruit et le scandale, pèle en se sauvant comme un renard qui une poule aurait pris.

Nous avons signalé maintes et maintes fois ces abus auxquels il est urgent de mettre un terme. Les moyens manquent-ils ? Non. Les femmes d'abord sont soumises à des règlements administratifs. Qu'ils soient arbitraires ; peut-être. Chaque jour, chaque soirée prouve qu'il est de toute nécessité de les maintenir et de les appliquer avec rigueur ; nécessité fait loi. Les hommes, du moins, échappent-ils à toute action répressive ? Non : pour la plupart. Les lois sur le vagabondage permettent d'atteindre ces gens qui n'ont ni logement, ni moyen d'existence.

Enfin, il est à noter un dernier remède. La multiplicité des comptoirs, des zincs, — il convient d'employer le terme qui peint le mieux ces boutiques, — le zinc, disons-nous, devrait être surveillé avec soin et sévérité. Là, se réunissent les individus, là, les rejoignent les promeneuses du trottoir. C'est là qu'on commet les attaques, que se donnent les rendez-vous, qu'un coup frappé au carreau indique le moment de surprendre quelque naïf.

Dans les rues, les plus fréquentées, les plus centrales, à côté des magasins de braves commerçants, des cafés de consommateurs tranquilles et honnêtes, se place le comptoir d'où part la population immonde qui vient se jeter sur les passants. Il n'est plus un coin sombre, une allée restée entrouverte dont ne profitent les associés des deux sexes du zinc voisin. Les appels en termes répugnants sont bientôt suivis des murmures menaçants à l'adresse du passant indigne, et l'on entend cependant près de soi, le pas cadencé des agents.

Si donc, il est difficile de trouver un motif de poursuite contre les individus que nous indiquons, il suffira d'atteindre leur lieu de refuge : moins d'autorisations aux zincs, qui révent d'introduire la même tourbe dans les rues encore épurées. Beaucoup de retraits de permission à ces comptoirs, lorsque les faits qu'on relève auront eu des établissements pour points de départ. Ne faut-il pas que cela finisse.

CONCOURS DE PARIS

Nous avons, dans notre dernier numéro, appelé l'attention de nos lecteurs sur le concours général des animaux qui a eu lieu au Palais de l'Industrie. C'était surtout au double point de vue de la boucherie et de l'élevage que notre correspondant s'était placé pour s'élever à des précieuses considérations sur les conditions présentes de l'alimentation. Aujourd'hui, le rédacteur spécial de la *Basse-Cour* reprend la question au point de vue de la ferme et de l'agriculture, et il en profite pour signaler plusieurs *dispositifs*, dont nous souhaitons la réalisation prochaine. Nous prions nos lecteurs et les éleveurs de ne point négliger cet article.

Comme les années précédentes, le Concours général du Palais de l'Industrie était abondamment pourvu d'un grand nombre de sujets, et nous avons constaté avec la plus vive satisfaction que si le chiffre des animaux exposés était un peu moins élevé que celui de l'année dernière, le choix en était meilleur. On voit en effet moins de ces sujets plus qu'inférieurs que les marchands envoient à notre concours dans le but unique de les vendre à des amateurs peu connaisseurs, et sous ce rapport, nous ne pouvons que leur adresser nos félicitations. Un concours comme celui du Palais de l'Industrie devrait être par-dessus tout une exhibition de sujets de choix et non de sujets croisés, rachitiques et sans la moindre valeur, comme nous en avons trop vu jusqu'à ce jour. Les marchands ont-ils compris qu'en exhibant et vendant des animaux plus que médiocres ils se faisaient un tort considérable à eux-mêmes, ou ont-ils compris que grâce aux nombreuses publications qui se sont créées depuis quelques années les amateurs, devenus connaisseurs pour la plupart, ne se laissent plus prendre à l'apparence? Nous voulons croire que la première supposition est la bonne et qu'ils apporteront pour l'avenir plus de soins encore dans le choix des sujets qu'ils exposeront, mais dans tous les cas, le fait est là, et nous le constatons avec le plus grand plaisir.

Nous ne discuterons pas la répartition des récompenses. Selon les uns elle a été ce qu'elle devait être, étant donnée l'organisation du jury; — selon les autres il y a eu des partialités, et on aurait beaucoup plus aimé les hommes que les bêtes. A chacun son appréciation, mais nous croyons être l'écho du sentiment, du désir du plus grand nombre, en disant que chaque division devrait avoir son jury spécial. Il y a peu d'hommes infatigables, — il n'y en a pas davantage d'universels, et le meilleur moyen, selon nous, d'éviter la récrimination serait, vu le nombre progressif des animaux exposés, que le gouvernement augmentât aussi bien le nombre des membres du jury, que le nombre des prix.

On a cru devoir accorder le prix d'honneur des vailles aux Dindons. Nous n'y voyons pas d'objection; mais, franchement, n'y avait-il pas mieux à faire, et ne devrait-on pas aussi songer aux poules de différentes races étrangères, au lieu de s'en tenir toujours à nos Houdan, Crève-cœur et Flénois, sous le prétexte que ce sont les principales races françaises?

Pourquoi, par exemple, n'accorderait-on pas le prix d'honneur aux Dorkings, cette excellente race anglaise qui était si bien représentée à notre concours? Pourquoi, de même ne l'accorderait-on pas aux Cochinchines, fort nombreux en sujets hors ligne? Il en est de même d'une foule d'autres belles et bonnes races dont l'énumération serait trop longue, et parmi lesquelles nous citerons volontiers la race du Mans, les courtes pattes, les Brahmas, les Campines, les Espagnoles, les Padoue, etc., etc.

Nos races françaises doivent avoir la préférence, soit! mais nous ne voyons aucune raison sérieuse pour ne pas reconnaître le mérite des races étrangères, si elles en ont, et cela est incontestable, uniquement parce qu'elles ne sont pas françaises?

Pourquoi, d'un autre côté, n'admettrait-on pas à ce concours général les animaux de toutes les nationalités? Craindrait-on de voir battre nos éleveurs par les étrangers? Evidemment ce serait là une grande faute, car si nos voisins ont mieux que nous, nous pouvons rivaliser avec eux sous beaucoup de rapports; mais, dans tous les cas, pourquoi ne prendrions-nous pas ce qu'ils ont de supérieur, et n'arriverions-nous pas, dans notre belle France, à faire aussi bien qu'eux? Dans tous les cas, en les admettant, nous stimulerions nos éleveurs, qui chercheraient à les imiter, et le but que nous nous proposons (l'amélioration des races) ne pourrait qu'être plus facilement et plus vite atteint.

M. de Mahy, ministre de l'agriculture, pour clore le concours, a adressé une invitation à tous les exposants pour passer dans ses salons la soirée du 15; nous l'en félicitons: il aura pu ainsi apprécier les agriculteurs, se rendre compte de leurs besoins et de leurs désirs, et opérer, pour l'avenir, les réformes qui lui paraissent nécessaires.

La Récolte en Algérie

On nous écrit d'Alger:

La récolte se présente dans les conditions les plus favorables. L'année dernière, à cette époque, tout souffrait déjà, malgré un commencement de grande espérance.

Aujourd'hui tout est beau, plein de vigueur; et la température se montre de plus en plus clémente.

Depuis plus d'un mois les amandiers et les fraisiers sont en fleurs, l'orge en vert, de la hauteur d'un mètre; et des bouquets de violettes se vendent sur nos marchés.

Dans cette situation, nos colons si éprouvés par la sécheresse persistante de l'année précédente, semblent oublier leurs souffrances et attendent patiemment, non sans de grandes privations, que les dangers qui peuvent encore anéantir une si belle perspective, aient complètement disparu.

Les fourrages sont sauvés à l'heure qu'il est: espérons, dit l'*Echo d'Oran*, que l'intendance profitera de cette heureuse circonstance pour demander aux travailleurs des champs la plus grande quantité possible de foin, et à un prix rémunérateur.

Les viticulteurs attendent avec la plus vive impatience la première pousse de la vigne, pour s'assurer si elle est atteinte d'une maladie, ou seulement fatiguée par le manque d'eau qui a paralysé son rendement comme celui des arbres fruitiers.

LA RÉCOLTE TOTALE

M. le professeur de Neumann-Spallart vient de nous donner une idée de la production des céréales du monde entier dans un intéressant travail de statistique.

Il passe en revue les quantités récoltées de froment, de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs et de sarrasin dans les pays européens comparées à celles des pays de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Australie.

D'après lui la production totale du monde entier est en chiffres ronds:

De 712 millions d'hectolitres de froment, dont 385 pour l'Europe et 521 pour les pays extra-européens;

De 383 millions d'hectolitres de seigle, dont 272 pour l'Europe et 11 pour les pays hors d'Europe.

De 383 millions d'hectolitres d'orge, dont 216 pour l'Europe et 41 hors d'Europe;

De 670 millions d'hectolitres d'avoine, dont 521 pour l'Europe et 148 hors d'Europe;

De 680 millions d'hectolitres de maïs, dont 629 pour l'Europe et 549 hors d'Europe;

Enfin, 141 millions d'hectolitres de sarrasin, dont 94 pour l'Europe et 17 hors d'Europe.

On voit, d'après ces chiffres, que notre vieille Europe ne fait pas trop mauvaise figure. Sauf le maïs, c'est encore elle qui montre le plus de fécondité pour tous les produits. Qu'elle augmente sa production de quelques unités en poids ou en volume par unité de surface, ce qui lui serait si facile avec les incomparables ressources dont elle dispose, main-d'œuvre, capitaux, savoir et on ne saurait douter qu'elle arrivât promptement à résoudre le problème, non de la vie chère, comme le préconisent certains économistes à courte vue, mais de la vie à bon marché, l'arme la plus sûre pour défer toute concurrence.

Dans une autre partie de ce même travail, M. de Neumann-Spallart nous fournit, chiffres en mains, l'argument le plus topique contre la fameuse théorie de la balance commerciale, dont on se sert comme d'épouvantail pour affoler les esprits timides. Il nous montre à combien se monte le total des importations et des exportations de chacun de nos continents. Voici les curieux résultats qu'il nous fait connaître:

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Europe.....	29.104.000	21.352.000
Amérique.....	5.172.000	7.143.000
Asie.....	5.466.000	3.467.000
Australie.....	1.221.000	7.061.000
Afrique.....	858.000	848.000
Ensemble.....	39.910.000	33.871.009

Tout en faisant la part des erreurs inévitables dans un travail de ce genre, on peut considérer l'ensemble comme suffisamment précise, et il ressort que tous les Etats du monde paraissent passifs, en regard au commerce extérieur, par cette bonne raison que chaque article, lorsqu'il sort du pays qui l'a produit, a une valeur moindre que la valeur qu'il a dans le pays qui le consomme. L'Europe qui, depuis des années, se trouve dans un état passif, puisqu'elle exporte plus qu'elle n'importe, n'en devient pas moins plus riche et plus puissante chaque année.

LES RÉFORMES JUDICIAIRES (1)

Le Parlement va être saisi, un de ces jours, du projet de loi sur la magistrature et les réformes judiciaires, projet qui a été déposé sur le bureau de la Chambre par M. Martin Feuillée. Nous n'entreprendrons pas d'examiner ici les cent onze articles qui composent cet important travail, mais nous nous contenterons d'esquisser aussi brièvement et aussi clairement que possible les lignes principales de ce plan législatif.

Tout d'abord, la compétence des juges de paix, sera élevée, en matière civile, de 100 à 500 francs en dernier ressort, et de 200 à 1500 francs en charge d'appel; elle embrassera également tous les réjets actuellement soumis aux présidents des tribunaux de première instance.

Au correctionnel, les juges de paix connaîtront de tous les délits n'entraînant qu'une peine minime, et de ceux qui dépendent de la vérification de faits matériels et tangibles, comme la mendicité, le vagabondage, la rupture de ban, les infractions aux interdictions de séjour, etc. Quant aux chambres correctionnelles d'existantes et composées de trois juges appartenant aux tribunaux de première instance, elles seront remplacées par des assises correctionnelles siégeant en permanence au chef-lieu de l'arrondissement, assises composées de quatre jurés et du juge de paix président et directeur des débats.

Par une heureuse innovation, ce jury ne sera pas seulement juge du fait comme le jury des cours d'assises, mais il sera, en outre, maître de la peine qu'il pourra graduer suivant les circonstances.

Les arrêts du jury correctionnel seront sans appel, comme ceux du jury criminel.

Les tribunaux de première instance seront presque totalement supprimés, à l'exception de ceux des chefs-lieux de départements, ce qui réduirait leur nombre de 359 à 86.

Il va sans dire que chaque tribunal départemental aurait un nombre de chambres suffisant pour assurer le service, et que le ministère public serait représenté dans chaque chef-lieu d'arrondissement par un substitut du procureur de la République, auquel on adjoindrait un juge d'instruction.

Quant aux cours d'appel elles seraient réduites de 26 à 18.

Tout en approuvant pleinement ce projet dans ses principes généraux, nous nous permettons de faire remarquer qu'on pourrait faire mieux, car il ne serait pas difficile de mettre la justice plus à portée du justiciable, et de se rapprocher de l'autonomie communale, en créant des assises correctionnelles au chef-lieu du canton, et non à celui de l'arrondissement.

Cette modification permettrait de ne pas confier à un juge unique la liberté des citoyens, sous le fallacieux prétexte qu'il ne s'agit que de mendicité, de vagabondage ou de rupture de ban (bien que ce dernier d'ait soit appelé à disparaître quand sera votée la loi sur les récidivistes).

Il est mauvais aussi de supprimer l'appel pour les condamnations correctionnelles qui, si elles ne compromettent que relativement la liberté de l'accusé, flétrissent irrémédiablement son honneur.

La simplicité étant le but idéal de l'organisation sociale dans toutes ses branches, nous se-

(1) Nous respectons le texte de notre correspondant, mais nous avons quelques réserves à formuler sur ses idées. La *Tribune* cherche la vérité à travers les discussions qu'elle veut libres.

rions d'avis de supprimer d'abord toutes les juridictions particulières et privilégiées, qui forment un dédale inextricable, savoir: le conseil d'Etat, la cour des comptes, la haute cour de justice (non permanente), le conseil supérieur de l'instruction publique, les conseils de guerre, les tribunaux maritimes, les tribunaux de commerce, les conseils de préfectures, les conseils de prud'hommes, les conseils académiques, etc., et de tout ramener au droit commun.

Cette élimination opérée, la justice, tant au criminel qu'au civil, se partagerait en trois degrés.

Premier degré. — Au civil: Les juges de paix connaîtraient sans appel de toutes les affaires n'excedant pas cent francs, et à charge d'appel de toutes celles n'excedant pas 2000 fr. En matière de simple police, ils prononceraient sans appel.

Deuxième degré. — Au civil: Les tribunaux départementaux prononceraient sans appel sur les affaires n'excedant pas 2000 francs, et à charge d'appel sur toutes les autres.

Au criminel: Les assises correctionnelles connaîtraient, à charge d'appel (devant les cours d'assises siégeant aux chefs-lieux de chaque département), de tous les crimes et délits.

Troisième degré. — Au civil: Les cours d'appel examineraient en dernier ressort les jugements émanant des tribunaux départementaux, jugements frappés d'appel.

Au criminel: Les cours d'assises connaîtraient en dernier ressort des arrêts des assises correctionnelles.

La cour de cassation continuait à veiller à la bonne exécution des lois, et pourrait, comme toujours, casser et réformer les jugements et arrêts vicieux.

Nous savons d'avance que bon nombre de lecteurs vont jeter à notre idée les épithètes de « révolutionnaire » et de « radical à tous crins », aussi nous terminerons en faisant remarquer que nul n'étant censé ignorer la loi, celle-ci doit être simple, maniable et, en quelque sorte, mnémotechnique, car les mécanismes compliqués sont absurdes et dangereux.

Nos vieux codes français, descendants poudreux des régimes monarchiques, auraient désespéré le sphinx lui-même!

A. P.

FAITS ÉCONOMIQUES

Le rachat des chemins de fer.

La grave question du rachat des chemins de fer vient d'être soumise à l'Académie des sciences morales et politiques, par un mémoire très intéressant, dont nous croyons utile de donner la substance à nos lecteurs.

Ce travail, prenant pour base des chiffres incontestables, évalue à un milliard les sommes à rembourser aux Compagnies, pour le matériel et les approvisionnements, et à deux milliards environ, le prix de construction à payer pour les lignes peu productives, nouvellement créées par les Compagnies.

Dans ses contrats avec les Compagnies, l'Etat s'est réservé le droit de rachat, après l'expiration des quinze premières années de la concession. Ce rachat doit être payé en annuités, égales au moins au produit net de la dernière année, et cela, pendant tout le reste de la concession. Il est tenu, en outre, de rembourser en capital le matériel et les approvisionnements, ainsi que les sommes déboursées pour la construction des nouvelles lignes improductives.

Il en résulte que si le gouvernement tient à être propriétaire exclusif des chemins de fer français, il lui faudrait trouver d'abord un capital de près de trois milliards, et augmenter d'autant la dette publique; payer pendant 70 ans des annuités qui s'élèveront à environ huit cents millions. En un mot, il faudrait mettre à la charge publique 120 millions de rente perpétuelle et 800 millions de rente amortissable, pendant un temps moyen de 70 ans.

Pour tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir financier de notre pays, ces chiffres ne sont-ils pas la condamnation irrévocable des projets aventureux qui tendent au rachat des chemins de fer?

Le Traité Franco-Anglais.

Le *Times* de Londres craint que la cessation du traité de commerce spécial avec la France n'occasionne un préjudice considérable et des pertes cruelles à une foule d'entreprises commerciales, calculées sur la prévision d'un échange des marchandises anglaises et françaises, échange qu'un tarif plus élevé entraverait complètement.

Le *Times* approuve la conduite du gouvernement anglais, qui est conforme, dit-il, à l'opinion de l'Angleterre.

Quant les consommateurs français s'apercevront qu'ils sont obligés de supporter tout le poids des droits que le gouvernement français aura imposés sur les produits anglais; que les producteurs français verront que des droits plus élevés n'écarteront pas ces mêmes produits, les législateurs français comprendront l'imprudence dont ils sont sur le point de se rendre coupables.

Notes et Renseignements

Ecoles vétérinaires. — Le programme d'admission aux écoles vétérinaires vient d'être renforcé de beaucoup et présentera, dès 1883, de sérieuses difficultés par la variété des connaissances obligatoirement exigées. Faut-il s'étonner, après cela, du grand nombre de jeunes gens qui se proposent de subir leurs examens d'entrée en 1882, d'après les anciens programmes? Mais ce grand nombre même rend les examens plus sévères, et l'on peut dire que jamais préparation n'a été plus utile que cette année pour ceux qui veulent affronter les épreuves avec chances de succès. Les parents doivent s'en rendre compte à temps et feront bien de profiter des dix derniers mois qui nous séparent du mois d'octobre, pour assurer l'avenir de leurs enfants par une solide préparation. Nous croyons donc utile de recommander à nos lecteurs, de leur faire connaître l'Ecole préparatoire, sise à Lyon, chemin de Montauban, 33, près l'Ecole vétérinaire de Lyon. Ils trouveront là toutes les garanties de travail et d'hygiène, avec une surveillance ferme et de fortes études.

On nous demande, dit le *Figaro*, de répondre à la question suivante:

Deux hommes sont associés pour l'exploitation d'un fonds de commerce. L'un d'eux est

chargé du travail matériel, l'autre tient la caisse et la comptabilité à l'aide d'un employé.

Que doit faire cet employé s'il voit, s'il sait que l'un des associés commet des fraudes au préjudice de l'autre?

S'il informe l'associé lésé, une explication aura lieu avec l'associé infidèle, qui ne manquera pas de comprendre que l'employé a parlé. Que résultera-t-il de la discussion? qui aura lieu entre les deux associés?

On ne rupture ou un accommodement, mais pour sûr l'employé perdra son emploi, c'est certain.

Ce sera peut-être la misère. L'employé, dans son intérêt personnel, devrait se taire; hânetement, il devrait parler. Que conseillerez-vous?

Il n'y a pas à hésiter, l'employé en question doit faire son devoir, quoi qu'il arrive.

Engagements volontaires. — Les jeunes gens appartenant à la classe de 1881 sont autorisés à s'engager dans les équipages de la flotte. Ceux d'entre eux qui exercent les professions d'ajusteur, de forgeron, de chaudronnier en cuivre ou en fer, de mouleur, fondeur, doivent, pour être admis dans ces corps en qualité d'ouvriers mécaniciens, justifier de leur aptitude professionnelle en produisant des certificats de directeurs d'usines, mentionnant leur paye journalière et leur capacité, et constatant qu'ils réunissent au moins 3 ans d'exercice de leur profession, y compris l'apprentissage.

Quant aux engagements volontaires dans le corps de l'artillerie de la marine (régiment et compagnies d'ouvriers), et dans le corps de l'infanterie de marine, ils restent ouverts en permanence pour les hommes âgés de 18 ans au moins et de 24 ans au plus, qui réunissent les différentes conditions énoncées au décret du 18 juin 1873.

Enfin, pour le corps des armuriers militaires de la marine, les engagements ou rengagements, suivants les cas, pourront être souscrits par les hommes âgés de 18 ans au moins et de 20 au plus, et au delà, si les services antérieurs sont suffisants pour leur permettre de compléter, à l'âge de cinquante ans, le nombre d'années de service exigé pour avoir droit à la pension de retraite.

Les hommes de la classe de 1881 seront admis à s'engager jusqu'à la veille du jour où le conseil de révision commencera ses opérations dans le canton auquel ils appartiennent.

ACTES ET AVIS OFFICIELS

En présence de l'importance des convocations de l'armée territoriale et des réservistes pour l'année 1882, nous publions tous les détails relatifs à ces appels qui intéressent une grande partie de nos concitoyens:

ARMÉE TERRITORIALE

1^{re} PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes 1868 et 1869

Du lundi 20 mars au lundi 3 avril, pour les cadres: artillerie, trains.

Du mercredi 22 mars au lundi 3 avril, pour les hommes non gradés, artillerie, trains.

2^e PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classe de 1870 - 1871.

Première série.

Du mardi 11 avril au mardi 25 avril, pour les cadres: infanterie (série unique ou 1^{re} série); artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique).

Du jeudi 13 avril au mardi 26 avril, pour les hommes non gradés (série unique ou 1^{re} série); artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique).

Deuxième série.

Du mercredi 8 mai au mercredi 17 mai, pour les groupes: infanterie (2^e série, pour les régiments de numéro pair qui ont 2 bataillons à convoquer et n'en peuvent recevoir qu'un).

Du vendredi 5 mai au mercredi 17 mai, pour les hommes non gradés: infanterie (2^e série, pour les régiments de numéro pair qui ont deux bataillons à convoquer et n'en peuvent recevoir qu'un).

PROCÈS-VERBAL de la Réunion générale de la Boucherie, tenue le 15 courant au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles.

M. Poulard qui préside, ouvre la séance à deux heures et demie et donne la parole au gérant de la société.

M. Lehmann communique à la réunion, une lettre de MM. Guillaume et Carren, qui donnent leur démission de membres de la Commission, à cause du différend existant entre eux et une partie de la Boucherie.

Il donne ensuite connaissance du règlement préparé par la commission et le gérant, et en explique les principales dispositions; quelques observations sont faites par MM. Ruat et Blein, au sujet des catégories à établir, pour les peaux de veaux. La réunion adopte les catégories énoncées par le règlement et approuve dans son ensemble le règlement qui vient d'être lu. Ces deux votes ont lieu par mains levées, à la presque unanimité des membres présents.

M. Lehmann aborde ensuite la question des signatures pour une année, et dit que la Commission a été unanime pour décider de ne pas les accepter. Il explique les inconvénients qu'il y aurait eu à faire différemment et ses déclarations sont approuvées par toute la réunion.

Sur la proposition de la commission et du gérant la réunion vote à l'unanimité par mains levées la résolution suivante:

A partir du 1^{er} mars, il ne sera plus accepté de signatures pour la Société des cuirs, sauf celles de bouchers nouvellement établis. L'assemblée générale qui aura lieu l'année prochaine décidera, si à cette époque l'on acceptera de nouveaux des signatures.

Il est ensuite procédé à la nomination de deux membres de la commission administrative. MM. Rapoud et Bianco-Russier, sont élus à une grande majorité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

TRIBUNE BIBLIOGRAPHIQUE

L'UNION LITTÉRAIRE

SOMMAIRE:

Le Loup et le Chien, fable: A. Vingtrinier. — Les Lauriers roses, poésie: E. des Essarts. — L'Eclat de rire, nouvelle (suite et fin): Emile Tardieu. — Il neige, poésie: Cluzet. — Les deux Morales, nouvelle: Mme Olympe Audouard. —

Yseule la Filense, ballade: Villefranche. — Le Chercheur d'idéal, sonnet: G. Picard. — Spléen. — L'Épingle, nouvelle: S. Desvignes. — Les Violettes, poésie: F. Wagener. — Rêves ou Souvenirs, poésie: A. Collomb.

TRIBUNE THÉÂTRALE

GRAND-THÉÂTRE. — L'on va cesser les représentations du *Prophète* en plein succès, la 17^e et la dernière a fait salle comble. On annonce que Mme Appia nous reste encore quelque temps et que nous aurons le plaisir de l'entendre dans la *Favorite*, le *Trouvère* et peut-être dans *Rigoletto*. M. Lestellier notre second fort tenor, ne va pas tarder d'arriver de Madrid, où il a obtenu un grand succès et les représentations commenceront de suite.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. L'on a repris cette semaine l'amusante comédie de la *Cagnotte*. Mais hélas quelle interprétation, et non content d'abimer ce petit chef d'œuvre l'administration n'a rien trouvé de mieux que de supprimer une partie du 1^{er} acte et de faire de nombreuses coupures.

AVIS ADMINISTRATIFS

Adjudications de Travaux et Fournitures

Le 6 mars 1882, à 4 heures, hôtel de la Préfecture, adjudication de:

1^{er} lot: 31,875 mètres courants de toile amiantine de 0,60 de largeur.

2^e lot: 31,875 mètres courants de toile amiantine de 0,60 de largeur, à fournir à la Direction d'artillerie de Lyon, en 1882.

Dépôt: 200 fr. pour chaque lot.

Orléans. — 25 février 1882. — Travaux du chemin de fer d'Argenteuil à Beaune-la-Rolande, estimés à 1,079,512 fr. 99 c.

Nice. — 27 février 1882. — Travaux de routes nationales.

Paris. — 23 février 1882. — Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103. — Entreprise de l'entretien des appareils à gaz des bureaux de poste et de télégraphes de Paris.

Vannes. — 18 mars 1882. — Travaux de construction d'un asile départemental d'aliénés à Les-veilles, près Vannes.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Grenoble. — On a adjugé samedi, savoir: 500 quintaux d'avoine à 22,37 et 500 autres quintaux à 22,43; à M. Brun.

4,500 quintaux de foin à 9,60, 1,500 quintaux de paille à 5,55, à M. Tonnelier.

Les 1,500 quintaux de blé tendre ont été soumissionnés de 31,12 à 31,15, mais n'ont pas été adjugés.

Lyon. — Les 3,000 quintaux blé tendre demandés samedi ont été soumissionnés de 30,20 à 32,50 et adjugés à M. Revol fils à 30,20 et 30,60.

Les 200 quintaux de haricots ont été soumissionnés de 26,89 à 37,50 et adjugés à M. Couillet fils.

Les 750 quintaux de foin de pays ont été soumissionnés de 11,88 à 12,70 et ont été adjugés à 11,88 12,17 à MM. Collomb, Chaîne, Rouzey, Leroy, Bernard, Fuzier.

Les 250 quintaux foin de Bourgogne ont été soumissionnés de 14 à 14,44 et adjugés à M. Carre.

Les 500 quintaux de luzerne ont été soumissionnés de 10,11 à 11,80 et adjugés de 10,11 à 10,54 à MM. Voilier, Fuzier et Drevet.

Les 4,500 quintaux de paille de froment ont été soumissionnés de 6,23 à 7,09 et adjugés de 6,23 à 6,49 à MM. Ferrouillat, Fuzier, Leroy et Bernard.

Les 150 quintaux de paille de seigle ont été soumissionnés de 5,19 à 5,75 et adjugés à M. Leroy.

Les 3,000 quintaux d'avoine ont été soumissionnés de 21,34 à 22,50 et adjugés de 21,34 à 21,45 à MM. Perrichon, Couillet et Revol.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 26 février au 4 mars 1882.

Département du Rhône. — 27. Villefranche. — 1^{er}. Saint-Symphorien-sur-Coise, Thizey, Villechenève, Chazay, Aigueperse. — 2. Vaux, Anzy. — 4. Saint-Bel.

Département de l'Isère. — 27

Mardi 21 février 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	509	151	140	130	120	100 à 158
Vaches.....	334	120	115	110	106	106 à 122
Veaux.....	12.0	»	»	»	»	160 à 190

Renvoi : Bœufs et vaches, 11.
» Veaux, 0.
» Moutons, 236

Jeudi 23 février 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Veaux.....	103	»	»	»	»	105 à 112
Moutons.....	552	195	180	165	150	145 à 200
Porcs.....	542	130	126	120	116	116 à 133

Renvoi : 1726 moutons.
» 0 veaux.
» 65 porcs.

Vendredi 24 février 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	393	150	138	128	120	100 à 152
Vaches.....	973	116	112	105	100	92 à 120
Veaux.....	1509	»	»	»	»	150 à 198

Renvoi : Bœufs et vaches, 42.
» Veaux, 0.
» Moutons, 0.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI 20 février.

Porcs. — Vente très calme sur toutes les qualités, ce qui provoque une baisse de 7 à 8 fr. par 100 kilos ainsi que nous l'avions prévu dans nos derniers numéros; nous croyons que ces prix se maintiendront pour les premières qualités; il ne faut pas compter sur une hausse, car les marchands sont abondants sur les foires et marchés approvisionnant Lyon. Pour les marchandises inférieures, il y aurait plutôt une légère tendance à la baisse.

Nous comptons :

Charolais.....	210	vendus	116 à 128
Bourguignons.....	220	»	118 à 130
Bressans.....	310	»	117 à 129
Morvan.....	360	»	118 à 130
Bourbonnais.....	270	»	118 à 128
Divers.....	32	»	112 à 122

MARDI 21 février.

Bœufs. — Le petit nombre de bœufs exposés a rendu la vente active, avec une hausse de 8 à 9 francs par 100 kil. sur les cours de nos derniers marchés. La boucherie des environs a fait peu d'approvisionnements à ce marché, la première semaine du carême les a retenus probablement, mais l'on croit que la semaine prochaine, se trouvant dépourvue de marchandises, elle viendra en plus grand nombre. Nous ne comptons guère sur une baisse, surtout sur les premières qualités qui sont toujours rares et chères sur les foires et marchés.

On a payé :

Charolais.....	52	vendus	120 à 154
Bourguignons.....	44	»	120 à 153
Bressans.....	110	»	118 à 154
Comté et Hte-Saône.....	105	»	118 à 136
Bourbonnais.....	40	»	119 à 153
Auvergne.....	98	»	110 à 150
Italie.....	87	»	137 à 152
Divers.....	13	»	110 à 130

Moutons. — Les moutons mis en vente sur le marché de ce jour provenaient, pour la plus grande partie, de l'Italie; on remarquait aussi quelques wagons du Dauphiné. Les cours suivis sont de 160 à 190, mais beaucoup de ces moutons se trouvaient rares.

JEUDI 23 février.

Moutons. — Le grand nombre de marchandises exposées a déterminé une baisse de 12 à 15 francs par 100 kil., mais nous croyons que cette baisse n'est que passagère et que ces cours ne se maintiendront pas, car les moutons sont très rares en France, et si ce n'était l'Italie qui nous en a envoyé en assez grande quantité, 2,720, nos cours et nos prix se seraient maintenus. Néanmoins, nous n'espérons pas une grande hausse pour la semaine prochaine, car la boucherie s'est approvisionnée et les cours ne se relèveront que petit à petit.

Charolais...... 620 vendus 180 à 198
Auvergne..... 560 » 175 à 195
Dauphiné..... 850 » 175 à 190
Cavaillon rasés..... 450 » 170 à 190
Italie..... 2720 » 160 à 180
Divers..... 342 » 150 à 175

Porcs. — Malgré le petit nombre les cours sont restés stationnaires. Vente calme, avec une légère tendance à la baisse. Il ne faut guère compter sur une hausse, car voilà le moment où la charcuterie ne fait plus de provision. La marchandise de première qualité est toujours très recherchée et se paye un bon prix, tandis que pour la marchandise inférieure la baisse se fait beaucoup plus sentir. On nous signale également des baisses dans le Midi.

Charolais...... 120 vendus 118 à 130
Bourguigne..... 80 » 119 à 131
Morvan..... 130 » 120 à 132
Bressans..... 140 » 118 à 129
Divers..... 52 » 116 à 128

VENDREDI 24 février.

Bœufs. — Vente beaucoup plus calme que mardi, les marchandises premières sont toujours recherchées et s'élèvent de suite. Nous remarquons pourtant une baisse de 2 à 4 francs par cent kilos sur les cours de mardi. Ce qui rend les transactions un peu difficiles c'est que les marchands maintiennent leurs prétentions, vu qu'ils peuvent à peine retirer leurs déboursés.

Charolais...... 48 vendus 120 à 145
Bourguigne..... 60 » 118 à 146
Bressans..... 140 » 118 à 148
Comtois et Hte-Saône..... 120 » 118 à 150
Bourbonnais..... 39 » 120 à 149
Divers..... 19 » 110 à 144

Moutons. — Le renvoi d'hier a fourni en grande partie les moutons mis en vente aujourd'hui, la plus grande partie provenait du Dauphiné, ils se sont vendus avec une légère baisse de 4 à 5 francs par 100 kilos sur les cours d'hier.

SUIFS

Cours de Lyon, 22 février.

Suifs en branche, 72 à 74 fr.
Peaux de moutons sèches, de 1,50 à 1,70 le k.

SALAISSONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1 ^{re} épais.....	160 à 165
— nouveau 1 ^{re}	155 à 160
— 2 ^e	145 à 150
Lard maigre, poitrine.....	160 à 165
Saindoux nu, fondre, 1 ^{re} qual.....	155 à 160
— 2 ^e	160 à 165
Panne salée et fraîche.....	160 à 165
Jambon blanc de Lyon.....	200 à 220
Saucisson de Lyon fin.....	6 à 8
— 1 ^{re} qual.....	5 50 à 5 75
— 2 ^e qual.....	4 50 à 4 75
— de ménage.....	3 10 à 3 20
d'Arles nouveau.....	2 80

Transactions plus faciles. Marchandises demandées.

FRUITS ET LÉGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudine, 17.

Cours du 24 février 1882

Petits pois d'Afrique.....	70	72
Pois mangeot d'Afrique.....	100	125
Pommes de terre Hollande nouvelle, Afrique.....	45	50
Pommes Canada, Auvergne, 1 ^{re} choix.....	50	60
Pommes Canada, Auvergne, 2 ^e choix.....	30	40
Pommes roses de l'Arèche.....	35	40
Pommes jaunes ordinaires du Mans.....	9	10
Carottes de Bourgogne.....	6	7
Navets de Bourgogne.....	10	»
Navets du Gard.....	45	50
Noix de Vinay.....	1 50	2
Artichauts d'Afrique, la douz.....	1 25	1 60
Artichauts d'Hyères et Toulon.....	3 5	7 50
Choux-fleurs d'Italie, la douz.....	4	6
Choux-fleurs Barbutane, la douz.....	3	5
Choux-fleurs d'Italie.....	30	50
Salades chicorées, Bagnols, Barbutane.....	60	80
Salades escaroles, Hyères, Toulon.....	60	80
Pissenlits Chateaufort.....	60	65
Aux d'Italie.....	37	40
Aux de Cavaillon.....	25	30
Mandarines d'Afrique, en caisse de 50.....	3	4
Mandarines d'Afrique, en caisse de 100.....	9	10
Mandarines d'Afrique, en caisse de 200.....	10	12

COURS OFFICIEL

DES MARCHANDISES EN GROS

Affiché à la Bourse de Lyon le 24 février 1882

Les prix sont cotés aux 100 kil.; pour spiritueux, à l'hectolitre et entretôt, et hors barrières, pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

GRAINS ET FARINES		Plus bas.	plus haut.
Blé de pays	le 100 k.	29 50	30 50
Seigle	id.	19 25	19 25
Orge de brasserie . .	id.	22 »	23 »
— de mouture . . .	id.	18 »	20 »
Avoine	id.	20 75	21 »
Son	id.	14 50	15 »
Farine de commerce 1 ^{re}	les 125 k.	52 50	53 »
— — — ronde	id.	47 »	48 »
— de boulangerie 1 ^{re}	id.	54 »	55 »
— — — ronde	id.	54 50	52 »
Riz de l'Inde	id.	33 »	35 »

Veaux. — Vente active. Choix de Brie et Beauce 240 à 246. Extra au détail 246 à 250.

Lundi 20 février 1882

Sucre en pains du Nord 1re sorte	les 100 k.	116 50	» »
— — 2 ^e —	id.	116 50	» »
— Chalon —	id.	116	» »
— Mars. 1 ^{re} —	id.	M	» »
— pilé . . .	id.	121	» »
Sucre Bourbon . . .	id.	M	M

Veaux. — Vente active. Choix de Brie et Beauce 240 à 246. Extra au détail 246 à 250.

Jeudi 23 février 1882

Marché aux veaux du vendredi 17 février.

Notre marché n'était pas trop approvisionné; 1,041 têtes seulement étaient exposées, sur lesquelles 1,009 ont trouvé preneurs.

La vente a été lente par continuation, et à l'exception des qualités de choix, qui se sont demandées en vue de l'été, les autres ont été vendues à des prix inférieurs.

Veaux. — Vente assez facile; demande active surtout pour les bonnes sortes.

Peaux de moutons lavés, de..... 1 50 à 2 »
— 1/2 laines, de..... 3 50 à 8 50

Nîmes (Gard), 16 février.

ESPECES	AMENES	RENOIS	VENDUS	PRIX les 100 kil
Bœufs français.....	363	355	105	132
Taureaux.....	202	189	97	130
Vaches françaises.....	834	831	175	185
Moutons français.....	387	358	130	165
Brebis.....	198	198	95	102
Agneaux de lait.....	84	84	95	102

Aix, 16 février.

ESPECES	AMENES	RENOIS	VENDUS	PRIX les 100 kil
Bœufs du pays.....	147	138	500	135 à 150
Moutons du p. d'Afrique.....	3850	3850	33	184 à 185
Moutons du p. d'Afrique.....	450	450	38	173 à 185
Agneaux.....	650	650	14	95 à 105
Porcs.....	47	47	95	105 à 110

Dijon, 17 février.

ESPECES	AMENES	RENOIS	VENDUS	PRIX les 100 kil
Bœufs.....	35	35	150	125
Taureaux.....	116	110	100	100
Vaches.....	150	122	92	92
Moutons.....	104	94	88	88
Porcs.....	190	174	160	160
» (p. v.).....	124	116	108	108

Alais (Gard), 20 février.

Au marché aux bestiaux, il s'est vendu quelques porcs gras, de 68 à 78 fr. les 50 kil., pesant de 190 à 200 kil. et même plus, il s'est vendu des porcs plus petits venant du Centre ou de l'étranger, aux prix de 60 à 63 fr., pesant de 100 à 130 kil., ces provenances se vendent toujours moins que celles de pays engraisés principalement avec des chaux grasses de Cevennes et donnent toujours de la bonne viande.

Marsac (Gard), 17 février.

Nous cotons comme suit aux 100 kil.
Bœufs..... 145 140 130
Vaches..... 120 115 110
Moutons.....
Renvois: 55.

Saint-Etienne (Loire), 22 février.

Porcs amenés, 22. — Renvois, 2.
Première qualité..... les 100 k. 122 à 126
Deuxième qualité..... 118 122
Prix extrêmes..... 112 127

Peu d'animation à cause, sans doute, du lendemain du Mardi-Gras. — Baisse de prix.

GRAINS & FARINES

Paris, 23 février.

Farines de consommation. — Nous n'avons encore aucun changement à signaler dans les prix. La marque de Corbeil reste à 66 fr.

Marques de choix, 66 » à 69 » 42 03 à 43 94
Premières marq. 65 » 65 » 41 39 à 42 03
Bonnes marques, 64 » 65 » 40 78 à 41 39
Marq. ordinaires, 63 » 64 » 40 12 à 40 76

Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

Farines de commerce. — La Bourse étant fermée hier à New-York, nous sommes sans nouvelles de cette place aujourd'hui.

Les farines de commerce sont faiblement tenues avec plus de vendeurs que d'acheteurs; les affaires n'ont guère très peu d'importance.

Cours de cinq heures

Février.....	62 75	»
Mars.....	62 25	»
Mars-Avril.....	62 25	62 50
4 de mars.....	62 25	62 50
Mai et juin.....	62 25	62 50
4 de mai.....	62 25	»
Le sac de 159 kil. brut, toile comprise, esc. 1/2 0/0.		

Blé. — Prix faiblement tenus, avec très peu d'acheteurs.

On cote les 100 kil. nets, compt., poids naturel, 77 75 kil. à l'hect.

Livraison février.....	30	»	29 75
— mars.....	30	»	29 75
— mars-avril.....	30	»	29 75
— 4 de mars.....	30	»	29 75
— mai-juin.....	29 75	»	»
— 4 de mai.....	29 25	»	»

Gray (Haute-Saône), 18 février.

Petit marché. Blé en baisse.
Blé, 30 50 à 29 75; seigle, 20 » à 19 »; orge, 18 » à 20 »; avoine 18 » à 18 50. Le tout au 100 kil.

Farines 56 » à 55 » les 125 kil.
Foin, 60 fr.; paille, 35 fr. les 500 kil.

Dijon (Côte-d'Or), 18 février.

Peu d'affaires. Affaires calmes. Blé ferme. Autres grains faibles.

Blé de pays de 29 » à 30 50; orge de 22 » à 24 »; avoine, 19 50 à 20 »; seigle, 20 50 à 20 »; les 100 kil.; farine, 55 56 les 125 kil.; foin, 63 à 70 fr.; paille, 44 à 47 fr. les 500 kil.

Valence (Drôme), 20 février.

Blé.....	100 kil. 29	»	30 50
Seigle.....	— 18	»	»
Orge.....	— 21	»	»
Avoine.....	— 21	»	»
Farine.....	125 kil. 51	»	50

Les meuniers sont toujours très réservés et se refusent à traiter aux prix demandés par l'importation, leurs besoins sont cependant immédiats.

La culture présente très peu parce qu'elle est épuisée.

Le temps sec persiste et sa prolongation ne peut être que salutaire aux bies.

Nos fourrages, par contre, souffrent beaucoup de cette aridité.

Montbrison (Loire), 20 février.

Froment vieux, double décalitre.....	4 70
Id. nouveau, 1 ^{re} qualité.....	4 60
Id. id. 2 ^e qualité.....	4 45
Id. id. 3 ^e qualité.....	4 15
Blé-froment de commerce, les 100 kil.....	29 50
Seigle, 1 ^{re} qualité.....	2 88
Id. 2 ^e qualité.....	2 70
Blé-seigle de commerce, 100 kil.....	19 50
Orge nouvelle.....	2 70
Avoine nouvelle.....	1 75
Colza.....	5 »

VARIÉTÉS

LE TUEUR DE PANTHÈRES

J'avais grand désir d'être présenté à Bombonnel, le tueur de panthères. M. Tirant, le nouveau gouverneur, me procura très agréablement cette satisfaction, en nous invitant l'un et l'autre à dîner pendant mon récent séjour en Algérie.

Bombonnel est un intarissable conteur, et il conte bien; je veux dire qu'il conte à la fois d'une façon très sincère et très intéressante. Un proverbe dit que tout chasseur est menteur. Bombonnel fait très certainement exception à la règle: il est Dijonnais et non Gascon; d'ailleurs, à quoi bon inventer, quand la réalité dépasse de beaucoup la fiction? L'histoire de Bombonnel est un roman vrai, supérieur à tous les romans qu'on pourrait imaginer.

Nous l'écoutons attentivement, religieusement, sans l'interrompre, en auditeurs très pénétrés de la science et de la compétence du maître et, pendant qu'il parlait, je faisais à part moi cette réflexion qui a dû lui être faite bien souvent: c'est que Bombonnel a exactement la physiologie d'une panthère.

Ce petit homme maigre, sec, ramassé sur lui-même, à la mine vive et éveillée, dont la lèvre supérieure est surmontée d'une petite moustache hérissée et tout à fait féline, ressemble, traits pour traits, au gibier qu'il chasse. Est-ce une coquetterie de sa part? Je ne le crois pas; car Bombonnel est bien l'homme le plus ennemi de toute pose et de toute recherche. Mais, ce qui est certain, c'est qu'à force de vivre avec les panthères, il est devenu un peu panthère lui-même (de visage seulement, car, bien entendu, la ressemblance s'arrête là).

Comme il en était arrivé à nous parler des gens qui écrivent sur toutes sortes de choses, Bombonnel nous avoua qu'il était fort paresseux pour écrire, et même qu'il avait de la répugnance pour la simple lecture. Je lui en demandai la raison. Du doigt, il me montra le dessous légèrement effondré de son œil gauche où un petit os pointait par dessous la chair.

— Je n'ai plus que l'œil droit de bon, me dit-il, je le garde pour tirer les panthères.

Alors, il nous conta cette lutte héroïque, lutte corps à corps, qu'il eut à soutenir une nuit contre une panthère blessée.

Un Arabe était venu avertir précipitamment Bombonnel qu'une panthère qu'il affûtait inutilement depuis sept nuits, venait de pénétrer dans un ravin, après avoir enlevé une chèvre au nez d'un berger. Le chasseur sauta sur ses armes et partit, guidé par l'Arabe.

— Mon guide, nous dit-il, me faisait passer par des sentiers étroits, et souvent à travers la brousse. Mon couteau de chasse me battait dans les jambes et s'accrochait aux branches; pour m'en débarrasser, je fis faire un quart de

tour au ceinturon, de sorte que la poignée, au lieu d'être sur mon côté, se trouva derrière moi. Je vous prie de retenir ce fait, qui vous semble de peu d'importance, parce que ce fut, comme vous allez le voir, la première circonstance à laquelle je dus mon salut.

En arrivant, je trouve les Arabes qui m'attendaient et avaient préparé une chèvre comme appât et un piquet pour l'attacher. Ils me conduisent à quelque distance du donar, sur le bord d'un grand ravin: « La panthère est là-dedans, » voici un buisson dans lequel il faut se mettre; « nous allons planter le piquet. » Le terrain était un plan incliné qui descendait par une pente assez rapide jusqu'au ravin, sur le bord duquel je vais me poster.

Les Arabes venaient de me quitter depuis quelques minutes seulement; je venais de m'asseoir dans mon buisson; j'en avais pas encore eu le temps de dégraisser mon couteau de chasse pour le planter en terre à portée de ma main; j'écartais le branchage pour mieux voir, lorsque, plus prompt que la foudre et avant que je fusse parvenu, la panthère tombe à six pas de moi sur la chèvre et l'étrangle. Je retiens ma respiration et attends pour tirer que la lune vienne m'éclairer: affaire de quelques secondes, car ses rayons brillent sur les hautes branches d'un arbre voisin.

Dans l'intervalle, je vois la panthère passer à mes côtés, emportant la chèvre. Elle est à trois mètres de moi et en plein travers; je ne distingue ni la queue ni la tête, je ne vois qu'une masse noire qui passe, qui va disparaître... Je ne veux pas perdre ce coup: je vise la masse et je lâche la détente... La fauve tombe en roulant sur la chèvre et en poussant des cris effroyables. Je lui avais brisé les deux pattes de devant; elle n'avait pas vu d'où lui venait le coup, et pouvait croire que ma chèvre lui avait éclaté dans les griffes.

L'instinct de la conservation, poursuit Bombonnel, me commandait de rester immobile; mais, craignant une surprise, je veux me dresser dans mon buisson pour dominer la bête et lui envoyer mon second coup. Une branche accroche le capuchon de mon caban et me le fait tomber sur l'épaule. Ce fut encore là un des hasards providentiels auxquels je dus la vie. Je fus obligé de me rasseoir. La panthère avait entendu le bruit de la branche, elle était devenue silencieuse... Je la crois morte, et je sors de mon buisson, le doigt sur la seconde détente de mon fusil. Je ne m'étais pas encore redressé, quand la panthère, m'apercevant, se pelotonne, se penche à l'ai de ses pattes de derrière et fait une glissade de trois mètres sur son poitrail. Je tire... mais la nuit est si noire et la vitesse de la bête si grande que je manque mon coup: ma balle entre dans la terre, et la poudre brûle le poil du cou de la panthère.

La terrible bête, furieuse, enragée, se jette sur moi et me culbute comme aurait fait une locomotive. Je tombe sous elle, renversé sur le dos et les épaules prises dans mon buisson d'affût. Elle cherche à m'étrangler et me mord le cou

avec rage. Il était heureusement garanti et par le collet de mon paletot et par le capuchon de mon caban.

De la main gauche, je tâche de repousser l'animal féroce; de la droite, je fais de vains efforts pour avoir mon couteau de chasse engagé sous moi. La panthère me perce de part en part la main qui la retient: elle me mord horriblement la figure; un des crocs de sa mâchoire supérieure me labouré le front, me troue le nez, l'autre croc m'entre au coin de l'œil gauche et me brise l'os de la pommette. Impuissant à contenir d'une main la panthère, j'abandonne la recherche inutile de mon couteau, et, de mes deux mains crispées, je la prends par le cou. Elle me saisit alors la figure au travers, et m'enfonçant ses dents dans les chairs, elle me fait craquer toute la mâchoire. Ce bruit retentit si douloureusement dans mon cerveau, que je crus avoir la tête complètement brisée. Ma figure est prise dans sa gueule... Je tiens son cou qui est gros comme un chapeau et dur comme un tronc d'arbre et je le serre avec l'énergie que donne le désespoir. La panthère se jette sur mon bras gauche et me le perce au coude de quatre énormes trous.

J'étais toujours sur le dos, au bord extrême du ravin, les jambes en haut et la tête en bas, position terrible, car je sentais que mes forces s'en allaient et que je ne pourrais me crispier indéfiniment. Dans un moment où je faiblissais, la panthère me ressaisit la tête et l'emboîte toute entière dans sa large gueule. Réussissant alors tout ce qui me restait de forces, décuplées par la douleur et la rage, je me dégage, les dents de la bête me glissent sur le crâne, qu'elles labourent affreusement: ma toque de drap ouaté lui reste dans la mâchoire. Je l'avais soulevée si vigoureusement, qu'elle glisse sur moi sur la pente rapide. Ses deux pattes de devant sont brisées: elle ne peut se retenir et roule en rugissant jusqu'au fond du ravin...

C'était fini, et, ajoute Bombonnel, « ce n'était pas trop tôt. » Puis il se relève en crachant quatre de ses dents, et aussitôt un flot de sang lui inonde la bouche.

Les Arabes, qui ont assisté de loin à la lutte, arrivent et ramènent le blessé à une ferme voisine. On le panse, on le soigne... Bombonnel demande un miroir, désirant juger par lui-même de son état. Mais on craint qu'il ne soit effrayé en se voyant, et on fait semblant de ne pas trouver ce qu'il demande. Il prend alors une bougie, et va se placer devant une glace.

« Ma joue gauche, dit-il, était arrachée et me tombait sur la bouche, laissant l'os de la pommette brisé et à découvert; l'os frontal se voyait également sur une longueur de huit centimètres; quant à mon pauvre nez, autrefois aquilin, il était aplati, déchiré et brisé d'une manière affreuse: j'étais hideux. »

On voit encore aujourd'hui sur la figure de Bombonnel les traces glorieuses de cette bataille homérique. J'avais bien raison de dire tout à l'heure que ce brave chasseur ressemblait par la tête à la panthère, car c'est une panthère qui

s'est chargée de façonner, hélas! et de pétrir Bombonnel à son image et ressemblance.

Bombonnel, qui a la passion des grandes chasses, a aussi la noble ambition de laisser des disciples après lui. Il entreprend aujourd'hui de fonder une école de chasseurs pour le lion et la panthère (car il pratique également le lion, et on connaît son fameux coup double sur les deux grands vieux lions de l'Aurès).

Ce chasseur intrépide, ayant donc conçu le projet d'établir en Algérie un grand établissement cynégétique, fait un appel à tous ses confrères en saint Hubert. Il a découvert au centre des forêts de Bordj-Bouira, dans la grande Kabylie, un point admirablement situé pour la chasse aux fauves. C'est un endroit où jaillissent des sources et où viennent forcément se désaltérer les locataires à poil de dix mille hectares de forêts qui couvrent les montagnes environnantes. Dans un parc spécial, Bombonnel installera des animaux hors de service, tels que chèvres, chevaux, mulets, bourriquets destinés à servir d'appâts. Les lions et les panthères, étant habitués à trouver de l'eau et des proies sur le plateau, prendront l'habitude de descendre de la montagne, et il y aura de beaux coups de fusil pour les abonnés de Bordj-Bouira.

Deux sortes d'affûts seront installés: l'un, l'affût à découvert, dans les buissons, pour les chasseurs au cœur d'acier; l'autre, l'affût pour dames (Bombonnel a fait galamment les choses), où les chasseresses, à couvert dans des abris solidement maçonnés au ras du sol, pourront impunément braver les intempéries des nuits et les griffes des panthères. Outre les grands fauves, qui ne sont pas toujours exacts aux rendez-vous qu'on leur donne, on pourrait s'amuser à descendre des hyènes, des chacals, des chats-tigres et des lynx qui pullulent dans ces forêts.

Enfin — *utile dulci* — un grand pavillon de chasse, vrai casino, sera construit et aménagé avec tout le confort que peut désirer un chasseur amoureux de ses aises; c'est-à-dire une grande chambre à coucher, bien meublée, un grand salon de réunion, une salle de jeux d'agrément (rien de la roulette, bien entendu!). Bombonnel promet même un bon chef de cuisine et une bonne cave.

Allez! messieurs les chasseurs, prenez vos abonnements!

— Mais enfin, demandai-je à Bombonnel, en passant des soixante nuits de suite à l'affût dans des buissons, comment n'avez-vous jamais attrapé de maladies?

— Ah! me dit-il en riant, c'est la question que me posait un de mes parents qui était notaire. Moi, avec mes affûts, jamais je n'ai été une minute souffrant; lui qui n'avait jamais fait que gratter du papier, est mort perclus de rhumatismes.

Bombonnel m'a invité à aller chasser avec lui à la nouvelle lune à Bordj-Bouira; je ne dis pas que je n'ai pas le voir; mais je demande expressément à être posté du côté des dames, dans les affûts en maçonnerie. J'admire et j'es-

time le tueur de panthères, mais j'aime encore mieux mourir dans la peau d'un gratte-papier que dans la gueule d'un fauve.

Emile VILLEMONT.

COMPAGNIE AUXILIAIRE

DES CHEMINS DE FER ET TRAVAUX PUBLICS

MM. les Actionnaires sont informés que le coupon n° 2 sera payé, à partir du 1^{er} mars, aux conditions suivantes:

ACTIONS DE 1 A 5,000

Nominatives: 7 fr. 275. — Au porteur: 7 fr. 025 DE 5,001 A 25,000

Nominatives: 14 fr. 55. — Au porteur: 14 fr. 05

Chez M. HENRI de LAMONTA

Banquier, 59, rue Taibout, à Paris.

GAZ DE MAUBEUGE ET EXTENSIONS

MM. les Obligataires sont informés que le coupon d'intérêt n° 4 échéant le 1^{er} mars sera payé aux conditions suivantes:

Nominatives: 12 fr. 125. — Au porteur: 11 fr. 65

Chez M. HENRI de LAMONTA

Banquier, 59, rue Taibout, à Paris.

CHEMINS DE FER ROMAINS

AVIS

LA MAISON DE BANQUE

HENRI DE LAMONTA

59, rue Taibout, à Paris,

se charge de tous les coupons arriérés des Obligations des Chemins de fer romains, ainsi que de l'échange des titres contre la Rente Italienne.

LE FER

Revue Métallurgique, Commerciale et Financière

Paraît tous les Mardis

Abonnement: 12 fr. par an

Indispensable aux maîtres de forges, constructeurs, fondeurs, entrepreneurs, serruriers, marchands de fer, et à tous ceux qui s'intéressent à l'industrie et au commerce du fer.

Bureaux: 48, rue de Maubeuge.

Le Gérant: C. BAUDOUIN.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière.

AVIS

Le Syndicat de la Charcuterie de la ville de Lyon a l'honneur d'informer le public que la vente annuelle des **Soies de porcs**, abattus à l'abattoir de Vaise, aura lieu le **LUNDI six mars mil huit cent quatre-vingt-deux**, au lieu dudit abattoir, en la salle des crins.

Cette adjudication aura lieu sur la mise à prix de 20 centimes par tête de porc.

La moyenne des porcs abattus dans le courant de l'année est de 30,000. S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M. GUILLARD, syndic, rue Imbert-Colomès, 14.

GUILLARD, Syndic.

Lyon, le 14 février 1882.

BALAND AINÉ
TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.

ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces

INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

Prime de la TRIBUNE LYONNAISE

LYON-REVUE

80 PAGES DE TEXTE

Recueil Littéraire, Historique et Archéologique, Sciences et Beaux-Arts

ILLUSTRATIONS PAR E. FROMENT

Rédacteur en chef: FÉLIX DESVERNAY

14 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS

Pour tous les abonnés de notre Journal

PRINCIPAUX COLLABORATEURS:

Josephin SOULARY — Gustave NADAUD — François COPPÉE — Ogier D'IVRY — Nizier, DU PUTSPÉLU — PÉLAGAUD — Eugène MANUEL — Baron RAVERAT — DE MILLOUÉ — GUIMET — Docteur CASNEUVE — Paul BERTHAY — CAILLÉMER — Ernest RENAN — VERMOREL — Paul DISSARD — RÉGAMÉY — SÉON — PONTIUS-CINIER — DOMER — BEAUVÉRIE, etc.



ASTHME & CATARRHE

Gueris par les CIGARETTES ESPIG, 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIG, rue Saint-Lazare, 228. — Exiger la signature sur chaque Cigarette.

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

LEÇONS particulières de français pour demoiselles. — S'adresser au bureau du journal, 33, rue Thomassin, de 2 heures à 5 heures.

BRASSERIE JACOLIN

AU PONT D'ÉCULLY (Lyon-Vaise)

Dimanche 27 février 1882

GRAND CONCERT

avec le concours de

M^{me} BORDERY, forte chanteuse.

M^{me} LAURA, comique.

M. GASTON, comique tyrolien.

M. ALFRED, comique de genre.

EAU DU LIBAN

Un seul flacon suffit pour ARRÊTER LA CHUTE DES CHEVEUX, même la plus rapide.

Prix du Flacon: 5 Francs.

Exiger sur les flacons la signature de la Maison FAYOLLE. — Se défier des contrefaçons. (Marque déposée).

DÉPOT GÉNÉRAL

POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Maison FAYOLLE, 10, r. de la Préfecture LYON

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, hémorrhoides et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.

(Boîte: place des Terreaux, 2).

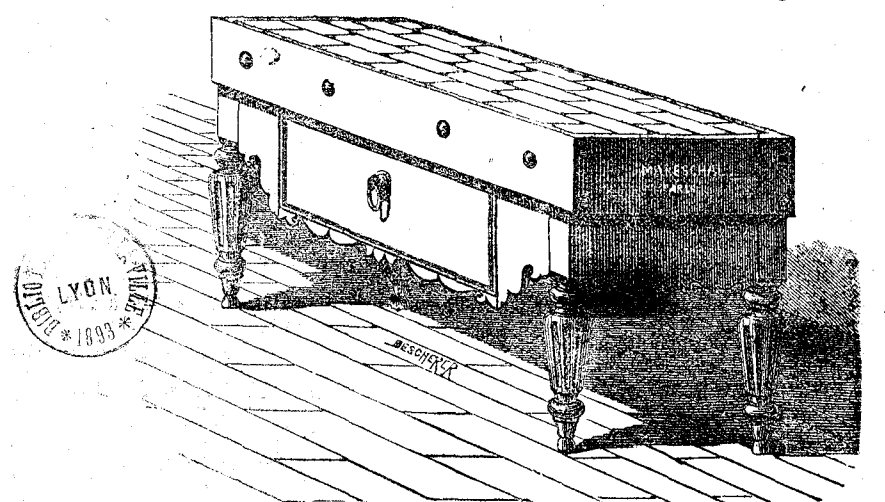
Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

JULES MARESCHAL, A PARIS

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS

ÉTAUX EN BOIS DEBOUT



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueurs, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture. Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.

En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre.
En 25 — — — 53 fr. —
En 30 — — — (double face) et 60 cent. de large 70 fr. —
En 50 — — — 125 fr. —

Grilles et fermatures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc. On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre les mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C^{ie} 70, COURS LAFAYETTE.

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT

Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON

31, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 31, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE: 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 15,000 fr.; bonnes occasions.

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES

KLEIN et C^{ie}, rue Dubois, 27

près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.

Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.

A VENDRE 30 FONDS DIVERS dans tous les prix.

MAYER FILS

PÉDICURE

RUE MULET, 18

TOILE RÉSOLOGUE

Souverain contre les CORNS

SUCCÈS CERTAIN

LA BOITE: 1 FR.